



> MOBILITÉ LEVAGE - TRAVAIL EN HAUTEUR

FORMATION EN CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES (NACELLE-P.E.M.P. / R386)

PUBLIC

Toute personne débutante ou expérimentée à former ou à réactualiser à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnes de types 1A-1B-2A-2B-3A-3B.
Pré-requis : Être apte médicalement, être âgé de 18 ans, maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation le stagiaire doit être capable de :
 - Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques pour l'utilisation en sécurité de l'engin concerné dans un cadre professionnel.

DURÉE

À déterminer en fonction du niveau de pratique.

CONTENU

Formation théorique

- Les PEMP et le contexte légal actuel : dispositions réglementaires CEE, décrets nationaux, recommandations CARSAT, contexte réglementaire particulier de la location des nacelles
- Obligations du constructeur et du chef d'établissement
- Formation, obligations et responsabilités des utilisateurs de nacelles
- Le contexte du travail en hauteur et la nouvelle réglementation
- Les différents types de P.E.M.P. : classification et caractéristiques techniques (performances et limites d'utilisation)
- Règles de sécurité et de conduite
 - abaque et polygone de sustentation des nacelles dans les différentes situations de travail
 - maintenance du matériel
 - vérification avant utilisation
 - règles de mise en oeuvre des nacelles et de déplacement
 - risques liés à l'environnement : proximité des lignes électriques notamment
 - règles de communication entre les personnes autour des nacelles
 - protection individuelle

-> **Contrôle des connaissances théoriques**

Formation pratique

- Check List de vérification avant l'utilisation, repérage de l'itinéraire
- Calage du véhicule, déploiement, manoeuvres diverses et précautions à prendre dans l'abaque d'évolution
- Coordination des mouvements de la nacelle et déplacement du véhicule porteur
- Manoeuvres de sauvetage et de dépannage
- Entretien quotidien à réaliser sur chaque modèle utilisé

-> **Contrôle des savoir-faire pratiques**

Règlementation

- Décret et arrêté du 02/12/98
- Recommandation R 386 de la CNAM TS

Réactualisation

- Tous les 5 ans

VOS CONTACTS

02 99 52 54 52 (35)
 02 97 76 00 55 (56)
 02 96 58 69 86 (22 et 29)

DATES ET TARIFS

Calendrier actualisé en ligne ou format papier sur demande

LIEUX

Brest, Lorient, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc

VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur d'autoriser son personnel à conduire une Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes (nacelle) (l'autorisation de conduite est obligatoire) après examen théorique et pratique.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Contrôles de connaissances théoriques et pratiques.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques (vidéo projecteur, exercices d'application).
 Échanges d'expériences.
 Remise d'un manuel d'engin de chantier.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Évolution sur circuits balisés avec différents types de nacelles.
 Évolution en intérieur et extérieur.
 Formateurs spécialisés.